



Amie agressée sexuellement par son patron

Par Osarel

Bonjour,

Je parle au nom d'une amie, qui a 25 ans (Chinoise, étudiante l'université si jamais ça a son importance).

Elle bosse comme serveur dans un petit restaurant japonais et le patron a essayé de l'embrasser dernièrement (elle n'avait montré aucun signe d'intéressement et le patron a l'age d'être son père), je suppose qu'on peut qualifier ça d'agression sexuelle.

Je précise qu'elle ne peut pas envisager l'arrêt maladie même si on lui a suggéré, à cause de la précarité de cette situation derrière. J'ai donc quelques questions.

Mon amie aimerait le confronter samedi soir lors de son service, elle aimerait l'enregistrer pour le faire avouer, pour avoir une preuve. On va essayer la méthode de "Pourquoi vous avez essayé de m'embrasser ?" pour éviter au grand max du déni. Mais on aimerait savoir si c'est légal de procéder comme ça ? Car si on le prévient qu'il sera enregistré, il va forcément nier son acte, donc le mieux serait de l'enregistrer sans le prévenir (je précise que je serais avec elle mais je sais pas si c'est la meilleure approche). Donc est-ce que l'enregistrer sans le consentement du patron serait quand même recevable ?

Ensuite, elle veut demander une rupture conventionnelle. Mais comme il faut que les deux partis soient d'accord, j'ai peur qu'en contre partie, il lui demande de ne pas porter plainte. A t-il le droit ? Si non, si elle ment en disant qu'elle ne portera pas plainte mais qu'elle le fait quand même, il ne pourra pas se retourner contre elle pour la rupture conventionnelle ?

Et également, si on ne réussit pas à avoir de preuve avec l'enregistrement, est-ce que cette histoire peut avoir une finalité qui ira quand même dans l'intérêt de mon amie ? Est-ce que ça peut aller aux prud'hommes ?

Si oui, pouvez vous m'indiquer les démarches à effectuer pour l'aider s'il vous plaît ?

Nous sommes situés sur Nantes, si jamais vous avez des organismes gratuits à nous conseiller pour qu'elle puisse se faire accompagner.

Merci pour votre aide.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Tenter une confrontation est toujours une mauvaise idée, surtout qu'un enregistrement à l'insu d'une personne est un délit.

Donc oubliez toutes les idées de "débrouille".

Votre amie peut porter plainte, surtout si en plus il y a des menaces vu sa situation précaire.

Par janus2

Tenter une confrontation est toujours une mauvaise idée, surtout qu'un enregistrement à l'insu d'une personne est un délit.

Bonjour,

Certes, mais un enregistrement obtenu de façon illégale peut tout de même servir de preuve au pénal et heureusement...

Par yapasdequoi

Risquer des coups pour enregistrer ... Chacun fait son pari.

Par ESP

Bonjour et bienvenue

Encouragez votre amie à prendre contact avec une structure d'aide.

[url=https://arretonslesviolences.gouv.fr/associations-de-lutte-contre-les-violences-sexistes-et-sexuelles#:~:text=Il%20g%C3%A8re%20une%20permanence%20t%C3%A9l%C3%A9phonique,%C3%A0%2019h%20(heures%20Paris).]https://arretonslesviolences.gouv.fr/associations-de-lutte-contre-les-violences-sexistes-et-sexuelles.[/url]

Par yapasdequoi

Ce sera bien plus sage en effet.

Egalement il y a des syndicats qui peuvent l'aider dans sa relation employé/employeur et faire valoir ses droits.